

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 22 mars 2022

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Benoît GRANGE - François SZTARK – Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU – Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD – Cédric TERRET - Élodie CAZAUX

Absents ayant donné procuration :

Stéphane MARI	procuration à	Pascale PAVONE
Catherine DAUNY	procuration à	Marie-Claire KARST
Jean-Pierre BERTHOMIEUX	procuration à	Christian CHAREYRE
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à	Stéphane COMME
Sylvie BRIDIER	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Cédric TERRET	procuration à	Benoist REMEGEAU
(pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)		
Emmanuel MAGES	procuration à	Eva MILLIER
(pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)		
Pascale PAVONE	procuration à	Stéphanie GRONDIN
(pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _077, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)		
Sébastien SAINT-PASTEUR	procuration à	Anne-Marie TOURNEPICHE
(pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)		

Absents :

Sylvie BRIDIER
(pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Stéphane COMME
(pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Stéphane MARI
(pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _077, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ
(pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Secrétaire de séance : Sabine JACOB-NEUVILLE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 8 février 2022

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2022_071 : Action Ukraine- Soutien aux victimes du conflit

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 8 000 € au dispositif « Action Ukraine » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 6574 du budget.

Amendement 1 :

La Ville de Pessac décide :

- de faire bénéficier les enfants de déplacés ukrainiens bénéficiaires de l'ADA de la gratuité de la restauration scolaire et de l'ensemble des temps périscolaires à compter de leur premier jour de scolarisation ;
- de procéder à une évaluation de ce dispositif présenté régulièrement en Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_072 : Comité des Œuvres Sociales - attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 140 974 € pour l'année 2022 ;
- de dire que les crédits seront prévus au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_073 : Juriste accès aux droits – ouverture d'un poste aux agents contractuels de catégorie B

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B sur le poste de juriste ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_074 : Tableau des effectifs Ville de Pessac – mise à jour

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs de la Ville de Pessac ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_075 : Régime indemnitaire des élus - Tableau du Conseil Municipal - mise à jour

Le Conseil Municipal décide :

- de répartir l'enveloppe globale indemnitaire comme indiqué ci-dessus ;
- d'appliquer la majoration au titre de la perception de la DSU et au titre de chef-lieu de canton ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Alhadji NOUHO, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

aff n°DEL2022_076 : Exercice 2021 - Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter les résultats de l'exercice 2021, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_077 : Exercice 2021 - Approbation du Compte administratif

Après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, Madame Stéphanie GRONDIN met aux voix et le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Compte administratif 2021 et de constater la parfaite concordance des résultats avec ceux du Compte de Gestion ;
- d'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2021 aux montants suivants pour le budget principal et ses budgets annexes.

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	66 273 599,02	G	72 138 687,27
	Section d'investissement	B	13 361 061,05	H	13 414 620,56
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 564 261,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	4 310 015,43 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	83 944 675,50	= G+H+I+J	92 117 568,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 329 943,60	L	2 376 202,70
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 329 943,60	= K+L	2 376 202,70
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	66 273 599,02	= G+I+K	78 702 948,35
	Section d'investissement	= B+D+F	23 001 020,08	= H+J+L	15 790 823,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	89 274 619,10	= G+H+I+J+K+L	94 493 771,61

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

Ne prend pas part au vote : Franck RAYNAL

aff n°DEL2022_078 : Exercice 2021 - Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget principal

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_079 : Exercice 2022 - Budget Primitif - examen et adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2022 détaillé dans l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Patrick CHAVAROT

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

aff n°DEL2022_080 : VŒU PORTE PAR LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PESSAC LE 22 MARS 2022 - CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE : LA VILLE DE PESSAC SE MOBILISE POUR UNE AUTRE LOCALISATION ET REFUSE L'IMPLANTATION EN ZONE PAVILLONNAIRE

Au-delà des positions individuelles et politiques sur l'intérêt et le principe des Centres de Rétention Administrative, les élus de la ville de Pessac :

- Émettent de ce fait un avis défavorable et négatif sur l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative en zone pavillonnaire,
- Expriment leur soutien présent et à venir au collectif citoyen dénommé « CRA Pas Là ! » quant aux démarches qu'il entreprend,
- Défendent une solution alternative à ce projet, associant les habitants et les associations, projet sur un terrain dont les contraintes environnementales ne s'opposent pas à la constructibilité. Cette proposition alternative est soutenue par le Président de Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_081 : Exercice 2022 - Impôts locaux - vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Madame la Préfète les taux d'imposition ci-après mentionnés :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,38 %

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,23 %

- d'inscrire les crédits au chapitre 73 article 73111 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_082 : Exercice 2022 - Actualisation n°1 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

aff n°DEL2022_083 : Attribution de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pessac - année 2022

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 5 200 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 65, fonction 520, ouvert au budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_084 : Achat de mobilier scolaire - écoles et accueils de loisirs-attribution marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :

 MOBIDECOR SAS, avenue Saint Marcellin, BP 409, 42160 BONSON

- d'inscrire les crédits au chapitre 21 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_085 : Assurance des prestations statutaires – avenant marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché 2021 PES089 ci joint avec le titulaire SIACI SAINT HONORE ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011, article 6168 Autres assurances du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_086 : Exploitation installations thermiques - ENGIE Énergie Services - avenant marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant rectificatif N°3 au marché n° 19025 conclu avec ENGIE Énergie Services selon les éléments fixés ci dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_087 : Vérifications périodiques réglementaires - avenant marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°2021-PES053 suivant le devis n° DEV2202914400000049 présenté par la société Socotec, titulaire du marché ;
- de prélever les crédits sur l'opération n° PES 105 O 007T01-1033/020/6156 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_088 : Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) – adhésion au dispositif de regroupement Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole ;
- d'inscrire les recettes qui seront perçues au titre de la vente des CEE sur l'opération n° PE108E03- 3963/77020/778 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_089 : PPA Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC) extra-rocade - Taxe d'aménagement majorée - convention reversement part communale - Décision - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention sur les modalités de reversement de la taxe d'aménagement majorée instituée sur le secteur de Bordeaux Inno Campus extra-rocade entre les communes de Gradignan, Pessac et Bordeaux Métropole ainsi que tout document y afférent ;
- du reversement de la taxe d'aménagement majorée sur le chapitre 10 du budget.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Laure CURVALE, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET.

aff n°DEL2022_090 : Plan de relance logement - contrat tripartite

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport de présentation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les autres partenaires (État, Bordeaux Métropole,) le contrat de relance du logement pour la période indiquée ;
- d'inscrire, dans ce contrat, un objectif global pour la ville de production de 209 logements délivrés ou à délivrer dans la période comprise entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, éligibles à l'aide de l'État ;

- de signer tout document afférent au plan de relance du logement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_091 : École Chat libre de Bordeaux - convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association École du Chat libre ;
- de verser à l'École du Chat libre une subvention au titre de l'année 2022 ;
- de prélever les crédits sur l'opération n° PES 108 O 001-1877/65/020/6574 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_092 : Concours Premiers Feux – création prix lycéen - catégorie « Nouvelle »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création du prix Premiers Feux pour les lycéens, catégorie « Nouvelle » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- d'inscrire les crédits sur l'opération PE115O004 – ligne 4232 - 67/23/6774 du budget principal de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_093 : Association Infodroits - convention de partenariat – attribution subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre Infodroits et la Ville de Pessac pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_094 : Association Démocratie Ouverte – Réseau des territoires d'innovation démocratique - adhésion

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la délibération suivante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 2 500 €, pour l'année 2022 ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_095 : Associations - subventions – répartition 2022 n°2

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : François SZTARK, Cem ORUC, Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Mickaël RISTIC.

aff n°DEL2022_096 : Saison culturelle 2022/2023 - demande subventions et aides

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces

demandes ;

- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22H35.